

Exploitions le mix existant

A. Les solutions du mix renouvelable

Notre territoire est particulièrement riche en production renouvelable potentielle. Mais il n'est pas exploité. Or si nous voulions bien le valoriser, le territoire pourrait être, pour la France, un modèle d'excellence dans la performance énergétique et agricole durables.

Cette réalisation est à notre portée dès maintenant, d'autant plus que l'État subventionne les collectivités qui veulent rendre leur territoire à Énergie Positive. Le label TEP-CV déclenche par exemple des subventions spécifiques à hauteur de 500 000 € et assure l'appui du ministère dans la réalisation (source 1).

Voici donc nos propositions pour valoriser notre territoire :

A.1. L'isolation des bâtiments

Notre région est grande productrice de matériaux d'isolation de bâtiments au bilan carbone positif : paille, chanvre, lin... La réduction des consommation est la première source de production d'énergie. Or, les habitations de l'Indre, surtout en milieu rural profond, ne sont pas, peu ou mal isolées. Cela conduit à une précarité énergétique dans une zone à faible pouvoir d'achat.

La performance énergétique des bâtiments est source d'emplois directs (artisans) et indirects (cultivateurs chanvre/paille, filière bois énergie) non délocalisables pour notre territoire.

A.2. La biomasse :

A.2.1. Origine

Elle peut être issue de :

la taille appropriée des haies,
de l'élevage (principale activité économique de la zone),
ou bien encore des ordures ménagères, déchets verts...

La biomasse peut fournir une production renouvelable qui mette en valeur le patrimoine et ses pratiques ancestrales, adaptées au monde moderne.

Elle génère aussi de l'emploi non délocalisable, durable, ainsi que le maintien de l'attractivité touristique, la conservation voire l'amélioration des paysages ainsi que l'amélioration des pratiques agricoles.

A.2.2 Les haies
Les haies sont la richesse inestimable de notre territoire : biodiversité, qualité paysagère & attrait touristique, bien-être des habitants... mais aussi elles sont un gisement énergétique absolument pas exploité.

A.2.2.a) les types de haie

On distingue deux types de haies : celles entretenues par le domaine public, et celle entretenues par les agriculteurs. En l'occurrence, la problématique est la même. On entend par valorisation, la structuration de la filière accessible au domaine public comme aux agriculteurs.

A.2.2.b) le fonctionnement actuel

Actuellement la taille des haies n'est que source de dépenses : énergétiques (gasoil donc activité fortement émettrice de CO₂) et de main d'œuvre.

Elle est majoritairement faite à l'épaveuse, au carré, les déchets sont laissés dans les fossés à la putréfaction (émission de GES perdus), qu'ils remplissent et que l'on doit curer ensuite (coût en CO₂ supplémentaire et financier à charge du contribuable).

L'impact sur le paysage, ainsi que sur les finances, et l'émission en CO₂ de la région en est désastreux. On assiste de plus à la prolifération des maladies fongiques sur les arbres ainsi déchiquetés. Elles sont à l'abandon, pour finir ensuite rasées un jour.

Les haies ont été donc par trop maltraitées dans le cadre de pratiques industrielles inadaptées à notre territoire, ainsi souvent remplacées par du barbelé et désherbant chimique, polluant nos nappes phréatiques et détruisant la biodiversité. Les terrains déjà pauvres s'appauvrissant alors d'autant plus, ils ravinent aux premières intempéries.

Or, face à l'urgence climatique, le rôle de la haie est renforcé. Nous l'avons bien constaté lors des dernières intempéries de mai 2016, ou les violentes tempêtes de cet

hiver, les zones bocagères ont été moins impactées que les zones mises à nu par l'agriculture intensive ou les terres artificialisées dans nord de la Région.

Nous ne devons pas laisser cette source d'énergie et de puits carbone se perdre.

A.2.2.c) la valorisation

Une comparaison de coût entre la méthode actuelle et leur valorisation montrerait que la méthode actuelle n'est même pas intéressante dans l'économie au court-terme. Ces calculs sont valables autant pour les communes que les agriculteurs eux-mêmes.

Il est donc nécessaire de relancer :

- la plantation de haies aux lieux où elles ont été arrachées sans nécessité,
- la reprise en main de la méthode de taille & des dimensions de la haie pour le respect de la biodiversité, tout en conservant sa fonctionnalité agricole,
- la valorisation de la biomasse au profit des collectivités et des agriculteurs.

A.2.2.d) La méthode de valorisation

Les méthodes sont connues et bien rodées par endroits, la technique est récente, mais bien éprouvée dans certaine zones de bocage en France (voir sources 2 en fin de document :côte d'Armor, Pays de la Loire, etc etc).

A.3. Le solaire photo-voltaïque et thermique :

Ce sont deux technologies de pointe, aux rendements sans cesse améliorés, avec une filière de production et de recyclage française ou européenne.

Elles sont extrêmement compatibles avec un paysage de bocage comme le nôtre, ainsi qu'avec l'activité d'élevage.

Elle peuvent s'implanter sur toiture, sur de nombreux bâtiments communaux, agricoles, industriels et chez les particuliers.

Des régions françaises comme l'Alsace ont équipé leurs bâtiments communaux en photovoltaïque et thermique en grande quantité déjà.

Notre région est particulièrement bien ensoleillée (source 3). Les deux technologies solaires font un vivier d'emploi local important (artisans existants) et non délocalisable, sans aucun impact négatif sur le paysage (ce qui est favorable au tourisme vert et au bien-vivre des habitants).

Pour le propriétaire, elles offrent une plus-value pour son bien immobilier, contrairement aux éoliennes industrielles, en assurant sur le long terme une production individuelle à moindre coût initial.

Le solaire thermique, technologie qui demande moins d'investissement, diminue d'une manière très forte la facture d'électricité, car le ballon d'eau chaude électrique est un des plus gros poste de dépense des ménages.

B. Un exemple concret en Boischaut Sud:

Une habitation est en site isolé (non raccordée au réseau électrique) avec 12m² de panneaux solaires photovoltaïques (2KWc) posés au sol, avec un aérogénérateur domestique de 3KW, pour un foyer de 2 adultes 2 enfants, dans 110m², équipement standard. Cette installation fournit aussi pour l'exploitation agricole (production apicole biologique) attenante.

L'habitation est isolée en laine de chanvre et laine de bois, ils consomment 3 à 4 stères de bois pour leur chauffage annuel. Ils utilisent les toilettes à litière bio-maîtrisée pour l'amendement du potager, et la cendre du bois pour lessive.

Leur production photo-voltaïque, malgré la petite superficie installée au sol est suffisante à fortement excédentaire tout au long de l'année.

La production de l'aérogénérateur en revanche n'est pas régulière, elle peut apporter un complément à certaines périodes, mais son intermittence est trop importante, difficilement exploitable. Ils envisagent de ne pas la renouveler lorsque elle ne fonctionnera plus. La technologie solaire étant la mieux adaptée à l'autonomie énergétique dans notre territoire, l'énergie produite étant régulière.

Pour ce cas particulier, qui n'est pas raccordé au réseau

électrique, la quantité de courant stockée est relativement faible. Le stockage est fait sur des batteries plomb au format le plus répandu, le plus économique niveau rapport prix/puissance, et parfaitement recyclables (rachat du parc de batterie au cours du plomb).

Au résultat, le système est viable et économique (ce système fonctionne depuis 10 ans maintenant). Le point délicat en est la réalisation, et la maintenance, car l'offre « clef en main » est pratiquement inexistante sur le marché.

La version 'raccordée', quand à elle, plus simple, dispose de nombreux acteurs locaux ou non, pour sa réalisation.

En conclusion de cette étude synthétique nous pouvons dire : Notre bocage dispose d atouts suffisants pour assurer son avenir énergétique et participer à la transition énergétique sans le recours pénalisant du grand éolien industriel.